

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL**

**LE 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BRET, Maire

**Date de la convocation : 13/10/2023**

**Membres en exercice : 16**

**Membres présents : 13**

**Nombre de votants : 13**

**Présents** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**Excusés** : BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame Céline MIGNE est désignée secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, une réforme des règles de publicité des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, prévoit les éléments suivants :

- Le compte rendu des séances de conseil est supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance
- Le procès-verbal des séances est expressément détaillé
- Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est supprimé
- Le procès-verbal de la séance est mis en ligne après approbation de celui-ci à la séance suivante



Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne

## DELIBERATIONS

- 1- Budget communal : modification des opérations d'investissement  
*Approuvée à l'unanimité*
  
- 2- Décision Modificative n°1 : budget communal - modification  
*Approuvée à l'unanimité*
  
- 3- Vendée Eau – programme « Chaque goutte compte » convention d'accompagnement des collectivités : avenant n°1  
*Approuvée à l'unanimité*
  
- 4- Vendée Eau – programme « Chaque goutte compte » : demande de subvention  
*Approuvée à l'unanimité*
  
- 5- Convention opérationnelle d'action foncière en vue de reconvertir une friche économique de l'Ilot « Resistub » avec l'EPF de la Vendée, la commune de ST Julien des Landes et la Communauté de communes du Pays des Achards : avenant n°1  
*Approuvée à l'unanimité*